



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

|   |   |
|---|---|
| <b>Title - Sujet</b><br>ÉTALONNEUR & PIECES D'OSCILLOSCOPE  |   |
| <b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b><br>W8486-173505/A  | <b>Date</b><br>2016-11-17                   |
| <b>Client Reference No. - N° de référence du client</b><br>W8486-173505   |   |
| <b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b><br>PW-\$\$HN-460-71910  |   |
| <b>File No. - N° de dossier</b><br>hn460.W8486-173505   | <b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>      |
| <b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b><br><b>at - à 02:00 PM</b><br><b>on - le 2017-01-04</b>  |   |
| <b>Time Zone</b><br><b>Fuseau horaire</b><br>Eastern Standard Time<br>EST   |   |
| <b>F.O.B. - F.A.B.</b><br><b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>   |   |
| <b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b><br>Guertin, Benoit  | <b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b><br>hn460 |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone</b><br>(819) 420-0331 ( )  | <b>FAX No. - N° de FAX</b><br>( ) -         |
| <b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b><br><b>Destination - des biens, services et construction:</b><br><br>Specified Herein<br>Précisé dans les présentes |   |

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Electrical & Electronics Products Division  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
7B3, Place du Portage, Phase III  
Gatineau, Québec K1A 0S5

|  |  |
|--|--|
| <b>Delivery Required - Livraison exigée</b><br>See Herein  | <b>Delivery Offered - Livraison proposée</b> |
| <b>Vendor/Firm Name and Address</b><br><b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>   |  |
| <b>Telephone No. - N° de téléphone</b><br><b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>   |  |
| <b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b><br><b>(type or print)</b><br><b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/<br/>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b> |  |
| <b>Signature</b>   | <b>Date</b>                                  |

## TABLE DES MATIÈRES

### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu
6. Accords commerciaux

### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

1. Instructions pour la préparation des soumissions

### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations exigées avec la soumission
2. Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

### **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relative à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Contrat de défense
12. Clause du guide des CCUA
13. Clause du guide des CCUA (*livraison*)

### **Liste des annexes**

- Annexe A      Besoin  
Annexe B      Base de paiement

## **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1. Exigences relatives à la sécurité**

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **2. Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les biens et/ou les services conformément aux exigences techniques ci-incluses et dans les quantités indiquées à l'Annexe A.

#### **2.1 Exigences de la livraison**

La livraison est demandée au plus tard le 24 février 2017.

### **3. Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **4. Accords commerciaux**

« Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). »

## **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **1. Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8486-173505/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8486-173505/A

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
hn460.W8486-173505/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
hn460  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Supprimer : soixante (60) jours  
Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours

### 1.1 Clauses du Guide des CCUA

| Références de CCUA     | Section                   | Date       |
|------------------------|---------------------------|------------|
| <a href="#">A9033T</a> | Capacité financière       | 2012-07-16 |
| <a href="#">A3015T</a> | Attestations - soumission | 2014-06-26 |
| <a href="#">B1000T</a> | Condition du matériel     | 2014-06-26 |

### 2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées UNIQUEMENT AU MODULE DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. N'envoyez pas de proposition directement à l'autorité contractante. Proposition par courriel n'est pas acceptée.

Réception des soumissions - TPSGC

11, rue Laurier, Place du Portage, Phase III, Noyau 0B2, Gatineau, Québec, K1A 0S5  
Tél.: 819-420-7201 Fax : 819-997-9776

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

### 3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

#### **4. Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

#### **1. Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique (2 copies)
- Section II : Soumission financière (1 copie)
- Section III : Attestations (1 copie)
- Section IV : Informations additionnelles (1 copie)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission. Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

### **1.1 Produits équivalents**

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire indique la marque et le modèle et/ou le numéro de pièce et le NCAGE du produit de remplacement;
2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
  - a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
  - b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de fournir de l'information technique démontrant l'équivalence (p.e. des dessins, des spécifications, des rapports techniques et/ou des rapports d'essai) ou de démontrer, à leurs propres frais, dans un délai de cinq (5) jours ouvrables que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions. Si le soumissionnaire ne fournit pas l'information demandée dans les délais mentionnés, le Canada peut déclarer la soumission non-recevable.

### **1.2 Produits équivalent - échantillons (MDN)**

Si le soumissionnaire offre un produit équivalent, le Canada se réserve le droit de demander un échantillon au soumissionnaire afin de déterminer si le produit est équivalent à l'article décrit dans la demande de soumissions sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et du rendement.

Le soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir un échantillon au responsable technique, frais de transports payés d'avance et sans frais pour le Canada, dans les dix (10) jours civils après la date de la demande. L'échantillon fourni par le soumissionnaire demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat subséquent. Si l'échantillon ne satisfait pas aux exigences stipulées dans la demande de soumissions ou si le soumissionnaire ne respecte pas la demande de l'autorité contractante, la soumission sera jugée non recevable.

## **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

### **1.3 Prix – Invitations à soumissionner comportant plusieurs articles**

Les soumissionnaires ne sont pas tenus de proposer un prix pour chaque article de l'invitation à soumissionner pour que leur soumission soit évaluée. De plus, ils peuvent retirer un ou plusieurs articles de leur soumission après la date de clôture des soumissions, mais avant l'attribution du contrat, en présentant une demande par écrit à l'autorité contractante.

### **1.4 Fluctuation du taux de change – Atténuation des risques**

1. Le soumissionnaire peut demander au Canada d'assumer les risques et les avantages liés aux fluctuations du taux de change. Si le soumissionnaire demande un rajustement du taux de change, cette demande doit être clairement indiquée dans la soumission au moment de sa présentation. Le soumissionnaire doit présenter le formulaire PWGSC-TPSGC 450, Demande de rajustement du taux de change, avec sa soumission, et indiquer le montant en monnaie étrangère en dollars canadiens pour chaque article pour lequel un rajustement du taux de change est demandé.
2. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui Varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres coûts payés par le soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution).
4. Au moment de la soumission, le soumissionnaire doit remplir les colonnes (1) à (4) du formulaire PWGSC-TPSGC 450 pour chaque article pour lequel il veut se prévaloir de la disposition relative à la fluctuation du taux de change. Lorsque les soumissions sont évaluées en dollars canadiens, les valeurs indiquées dans la colonne (3) devraient aussi être en dollars canadiens, afin que le montant du rajustement soit présenté dans la même devise que le paiement.
5. Aux fins de la présente disposition relative à la fluctuation du taux de change, les autres taux ou calculs proposés par le soumissionnaire ne seront pas acceptés.

### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

### **Section IV : Informations additionnelles**

#### **1.5 Livraison offerte**

Bien que la livraison soit demandée telle qu'il est précisé ci-dessus, la meilleure date de livraison possible est le \_\_\_\_\_.

## 1.6 Représentants de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

### Renseignements généraux

Nom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### Suivi de la livraison :

Nom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

Le soumissionnaire doit remplir et fournir, avec sa soumission, les documents prévus en annexe, lesquels font partie intégrante du présent document.

### 1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

### Critères d'évaluation

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour assurer une évaluation complète.

#### 1.1 Évaluation technique

Les exigences obligatoires suivantes seront prises en considération aux fins de l'évaluation de chaque soumission :

- Conformité aux exigences techniques (description des articles à l'annexe A);
- Les soumissions présentées doivent regrouper toutes les destinations par NNO.

#### 1.2 Critères techniques cotés

Les exigences obligatoires suivantes seront prises en considération lors de l'évaluation des soumissions: \* Conformité à la base d'établissement de prix;

(Fin de la page)

Le prix total de la soumission sera déterminé en traitant les articles de la manière suivante : \* La somme des articles ayant des prix totaux NNO identiques (prix unitaire x quantité).

### **1.3 Base de prix**

Le soumissionnaire doit fournir des prix unitaires fermes, en dollars canadiens, FCA franco transporteur (Usine), les taxes applicables en sus, selon le cas. Les frais de transport à destination ainsi que les droits de douane et la taxe d'accise sont en sus, selon le cas.

## **2. Méthode de sélection**

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse globalement.

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **1. Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

**(Fin de la page)**

### **1.1 Déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## **2. Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

### **2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms**

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **2.2 Attestation des caractéristiques environnementales générales**

Le soumissionnaire doit sélectionner et remplir l'une des deux déclarations suivantes aux fins d'attestation :

a) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire est inscrit ou rencontre la norme ISO 14001.

\_\_\_\_\_  
Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

\_\_\_\_\_  
Date

ou

**(Fin de la page)**

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8486-173505/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8486-173505/A

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
hn460.W8486-173505/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
hn460  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

b) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée du contrat, à un minimum de quatre (4) des six (6) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

Le soumissionnaire doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

| <b>Pratiques écologiques au sein de l'organisation des soumissionnaires</b>   | <b>Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté.</b> |
|---|---|
| Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou des programmes.  |   |
| Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client.  |   |
| Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts.   |   |
| Utilise préférentiellement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre réusinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes. |   |
| Des bacs de recyclage pour le papier, le papier journal, le plastique et l'aluminium sont disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local.  |   |
| Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification écoénergétique.   |   |

\_\_\_\_\_  
Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

\_\_\_\_\_  
Date

**(Fin de la page)**

## PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

### 1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les biens et/ou les services conformément aux exigences techniques ci-incluses et dans les quantités indiquées à l'Annexe A.

#### 2.1 Clauses du Guide des CCUA

| Références de CCUA     | Section                    | Date       |
|------------------------|----------------------------|------------|
| <a href="#">B1501C</a> | Appareillage électrique    | 2006-06-16 |
| <a href="#">B7500C</a> | Marchandises excédentaires | 2006-06-16 |

### 3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2014-06-26), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### 3.2 Clauses du Guide des CCUA

| Références de CCUA     | Section                                  | Date       |
|------------------------|--|------------|
| <a href="#">C2800C</a> | Cote de priorité                         | 2013-01-28 |
| <a href="#">C2801C</a> | Cote de priorité – Entrepreneur canadien | 2014-11-27 |

### 4. Durée du contrat - Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le \_\_\_\_\_ (Les modalités de livraison telles qu'offertes et acceptées seront indiquées lors de l'octroi du contrat).

### 5. Responsables

#### 5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Benoit Guertin – Spécialiste en approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers - Division HN

7B3, Place du Portage, Phase III, 11 rue Laurier, Gatineau (Québec) K1A 0S5  
Téléphone : (819) 420-0331 Courriel : [benoit.guertin@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:benoit.guertin@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

## 5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est : (compléter à l'adjudication du contrat)

Nom : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

## 5.? Représentant de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

| Renseignements généraux | Suivi de la livraison : |
|-------------------------|-------------------------|
| Nom : _____             | Nom : _____             |
| Téléphone : _____       | Téléphone : _____       |
| Télécopieur : _____     | Télécopieur : _____     |
| Courriel : _____        | Courriel : _____        |

## 6. Paiement

### 6.1 Base de paiement

Sous réserve de l'exécution satisfaisante pour l'entrepreneur de toutes ses obligations en vertu du présent contrat, l'entrepreneur se verra verser le prix unitaire ferme précisé à l'annexe « B » pour un coût de \$ \_\_\_\_\_ (insérer le montant à l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la

conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

## 6.2 Limite de prix

Clause du guide des CCUA [C6000C](#) (2011-05-16), Limite de prix

## 6.3 Paiements multiples

Clause du guide des CCUA [H1001C](#) (2008-05-12) Paiements multiples

## 6.4 Clauses du Guide des CCUA

| Références de CCUA     | Section  | Date       |
|------------------------|--|------------|
| <a href="#">C2608C</a> | Documentation des douanes canadiennes                                  | 2015-02-25 |
| <a href="#">C2610C</a> | Droits de douane - Ministère de la Défense nationale est l'importateur | 2007-11-30 |
| <a href="#">G1005C</a> | Exigences en matière d'assurance                                       | 2008-05-12 |

## 6.5 Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change

1. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres frais payés par la soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.

2. Pour chaque article pour lequel un montant en monnaie étrangère est déterminé, le Canada assume les risques et les avantages liés à la fluctuation du taux de change, conformément à la Base de paiement. Pour ces articles, le montant de rajustement du taux de change est déterminé conformément à la disposition de la présente clause.

3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le montant de rajustement du taux de change sera calculé conformément à la formule suivante :

$$\text{Rajustement} = \text{montant en monnaie étrangère} \times \text{Qté} \times (i^1 - i^0) / i^0$$

où les variables de la formule correspondent à :

Montant en monnaie étrangère (par unité)

$i^0$ : taux de change initial (\$ CA par unité de monnaie étrangère [p. ex., 1 \$ US])

$i^1$ : taux de change aux fins du rajustement (\$ CA par unité de monnaie étrangère [p. Ex., 1 \$ US])

Qté: quantité d'unités

4. Le taux de change initial correspond habituellement au cours à midi, publié par la Banque du Canada à la date de clôture de la demande de soumissions.

5. Pour les biens, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi, publié par la Banque du Canada à la date de livraison des biens. Pour les services, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi, publié par la Banque du Canada pour le dernier jour ouvrable du mois durant lequel la prestation a eu lieu. Pour les paiements anticipés, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi à la date à laquelle le paiement était dû. Le plus récent cours à midi sera utilisé pour les jours non ouvrables.

6. L'entrepreneur doit indiquer le montant total de rajustement du taux de change (soit à la hausse, à la baisse ou invariable) séparément sur chaque facture ou demande de paiement présentée dans le cadre du contrat. Dans le cas où un rajustement s'applique, l'entrepreneur doit joindre à sa facture le formulaire PWGSC-TPSGC 450, Demande de rajustement du taux de change.

7. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution), calculé conformément à la colonne 8 du formulaire PWGSC-TPSGC 450 (c.-à-d.  $[i^1 - i^0 / i^0]$ ).

8. Le Canada se réserve le droit de vérifier toute révision de coûts et prix en vertu de la présente clause.

## **7. Instructions relatives à la facturation**

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés. Toutes factures doivent indiquer les informations suivantes : W8486-173505 / CC8486BO / FC 2689Q6

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

a) Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

b) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

Quartier général de la Défense nationale - Immeuble Mgén George R. Pearkes  
101, Promenade du Colonel By, Ottawa, ON, K1A 0K2

Au soin de: Agapo Néron-Cloutier

c) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

## 8. Attestations - Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

## 9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ (insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a. les articles de la convention;
- b. [2010A](#) (2016-04-04) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c. Annexe A Besoin;
- d. Annexe B Liste de prix
- e. La soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (*inscrire la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le \_\_\_\_\_ » ou « , modifiée le \_\_\_\_\_ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

## 11. Contrat de défense

Clause du guide des CCUA [A9006C](#) (2012-07-16), Contrat de défense

## 12. Clauses du guide des CCUA

| Références de CCUA     | Section   | Date       |
|------------------------|---|------------|
| <a href="#">D5545C</a> | ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité<br>- Exigences (code de l'assurance de la qualité C) | 2010-08-16 |

### 12.1 Possibilité de retracer les codes OTAN des fabricants (COF)

Tout matériau fourni pour les articles décrits dans le présent contrat résultant fera l'objet d'une vérification par le Canada. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de démontrer que le matériau peut être directement identifié par le code COF utilisé pour désigner l'article dans le contrat, ni qu'il a été fourni avec la permission écrite expresse de la source d'approvisionnement autorisée pour ce code, le Canada pourra prendre les mesures décrites.

Le Canada pourra :

- a. résilier le marché pour défaut d'exécution relativement à l'article visé, retourner l'article à l'entrepreneur, à ses frais et risques, et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) le remboursement de tous les coûts de rachat et autres frais engagés par le Canada, notamment tous les coûts supplémentaires engagés pour faire avancer la production plus rapidement;

**OU**

- b. garder l'article et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) un montant correspondant à la différence entre les frais engagés par l'entrepreneur relativement à cet article, établis par le Canada, et les coûts auxquels, de l'avis du Canada, l'entrepreneur aurait eu à faire face s'il avait obtenu et fourni un article identique à celui qui avait été demandé aux termes du marché.

### 13. Clauses du Guide des CCUA (livraison)

| Références de CCUA     | Section                       | Date       |
|------------------------|-------------------------------|------------|
| <a href="#">D2000C</a> | Marquage                      | 2007-11-30 |
| <a href="#">D2001C</a> | Étiquetage                    | 2007-11-30 |
| <a href="#">D6010C</a> | Palettisation                 | 2007-11-30 |
| <a href="#">D2025C</a> | Matériaux d'emballage en bois | 2013-11-06 |
| <a href="#">D9002C</a> | Ensembles incomplets          | 2007-11-30 |

#### 13.1 Préparation de la livraison

L'entrepreneur doit préparer les articles pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer les articles à raison d'une unité par paquet.

#### 13.2 Inspection et acceptation

Le responsable technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

#### 13.3 Expédition – Programmation

L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la Section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.

- a) 7 Dépôt d'approvisionnement des FC, Parc Lancaster  
Edmonton (Alberta)  
Téléphone: 780-973-4011, poste 4524
  
- b) 25 Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal  
Montréal (Québec)  
Téléphone: 1-866-935-8673 (sans frais), ou 514-252-2777, poste 2363 / 4673 /  
4282

#### **13.4 Instructions d'expédition (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger**

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur \_\_\_\_\_ (*insérer le nom du lieu convenu, par ex. l'établissement de l'entrepreneur*) selon les Incoterms 2000.

L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.

2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination suivant de la logistique intégrée du MDN par télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3.

*Instruction aux agents de négociation des contrats : Avant l'attribution du contrat, choisir l'option a), b), c), ou d), et supprimer les options non utilisées et cette instruction.*

- a) Insérer le texte suivant lorsque l'entrepreneur est situé aux États-Unis (É.-U.) :

Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)  
Téléphone 1-877-447-7701 (sans frais)  
Télécopieur 1-877-877-7409 (sans frais)  
Courriel ILHQottawa@forces.gc.ca

**OU**

- b) Insérer le texte suivant lorsque l'entrepreneur est situé au Royaume Uni ou en Irlande :

Logistique intégrée du Royaume Uni (LIRU)  
Téléphone : 011-44-1895-613023, ou  
011-44-1895-613024, ou  
Télécopieur : 011-44-1895-613047  
Courriel : CFSUEDetUKMovements@forces.gc.ca

De plus, l'entrepreneur doit envoyer au LIRU le formulaire « Shipping Advice and Export Certificate », dûment complété, par courriel à : CFSUEDetUKMovements@forces.gc.ca.

La livraison de tout article excédant 600 livres sterling (GPB) exporté du Royaume-Uni et de l'Irlande sera dédouané par le MDN selon les nouveaux systèmes britanniques d'exportation et de tarifs douaniers « Her Majesty's Customs & Excise » (HMCE) New Export Systems (NES). L'entrepreneur doit respecter les exigences de « HMCE » en s'enregistrant auprès de cette organisation ou en laissant le soin à un transitaire d'assurer l'entrée des envois au Canada. Une copie imprimée de la section Export Declaration dans les « NES », indiquant clairement le numéro « Declaration Unique Consignment Reference Number », doit être fournie par l'entrepreneur et jointe à l'envoi. L'entrepreneur doit s'assurer que cette procédure est exécutée pour tout le matériel, qu'il s'agisse d'exportation d'articles d'achat initial ou d'articles de réparation et de révision. « HMCE » autorisera à l'Unité de soutien des Forces canadiennes (Europe) à expédier les biens seulement si la procédure a été suivie de façon intégrale et convenable par l'entrepreneur.

**OU**

- c) Insérer le texte suivant lorsque l'entrepreneur est situé dans un pays autre que le

Canada, les É.-U., le Royaume Uni ou l'Irlande :  
Logistique intégrée de l'Europe (LIE)  
Téléphone : +49-(0)-2451-717199 ou 717200  
Télécopieur : +49-(0)-2451-717189  
Courriel : ILEA@forces.gc.ca

**OU**

- d) Insérer le texte suivant pour les ventes de matériel militaire des États-Unis à l'étranger :

Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)  
Téléphone : 1-877-447-7701 (sans frais)  
Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)  
Courriel : ILHQOttawa@forces.gc.ca

Le Canada est responsable du choix de l'entreprise de transport pour l'expédition des biens fournis en vertu du contrat de vente de matériel militaire à l'étranger. Les instructions sur la façon de procéder pour obtenir du Canada le choix de l'entreprise de transport se trouvent dans le « Military Assistance Program Address Directory » du Département de la défense des É.-U. (DoD 4000.25-8-M), sous l'Indicateur des instructions spéciales (IIS) pour le Canada. L'entrepreneur ne doit pas expédier les biens tant que les instructions correspondant à l'indicateur IIS n'ont pas été respectées.

*Instruction aux agents de négociation des contrats: Insérer les paragraphes 3 à 7 suivants avec toutes les options ci-dessus, sauf d)- Ventes de matériel militaire des É.-U. à l'étranger, et supprimer cette instruction.*

3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au Centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :

- a) le numéro du contrat;
- b) l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
- c) la description de chaque article;
- d) le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. Boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
- e) le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
- f) une copie de la facture commerciale (conformément à l'article 4 de la clause [C2608C](#) du guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat) ou une copie du formulaire CI1, Facture des douanes canadiennes, de l'Agence des services frontaliers du Canada;
- g) les codes de la « Schedule B » (pour l'exportation) et les codes du tarif douanier harmonisé (pour l'importation);
- h) le certificat d'origine de l'Accord libre-échange nord-américain (conformément à l'article 2 de la clause [C2608C](#)), applicable seulement aux États-Unis et au Mexique);
- i) les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable, les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions applicables du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international, ou du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche signalétique.

4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport, et des documents douaniers.

5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens sans avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du point de contact en matière de logistique intégrée du MDN.

6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison

fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.

7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus seront transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

### **13.5 Instructions d'expédition (MDN) - entrepreneur établi au Canada**

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur \_\_\_\_\_ (*Insérer le nom du lieu convenu, par ex. l'établissement de l'entrepreneur*) selon les Incoterms 2000.

L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.

2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination suivant de la logistique intégrée du MDN par télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3.

*Instruction aux agents de négociation des contrats : Avant l'attribution du contrat, choisir l'option a), b), c), d), ou e), et supprimer les options non utilisées et cette instruction.*

*(a) Insérer le texte suivant dans des contrats attribués à des fournisseurs uniques, sauf les contrats de réparation et de révision, lorsque l'entrepreneur est situé au Canada:*

Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)  
Téléphone 1-877-877-7423 (sans frais)  
Télécopieur 1-877-877-7409 (sans frais)  
Courriel ILHQOttawa@forces.gc.ca

**OU**

*(b) Insérer le texte suivant dans des contrats de réparation et de révision lorsque l'entrepreneur est situé entre Kingston (inclusivement) et la frontière entre l'Ontario et le Manitoba :*

Logistique intégrée de la région centrale (LIRC)  
Téléphone 1-866-371-5420 (sans frais)  
Télécopieur 1-866-419-1627 (sans frais)  
Courriel ILCA@forces.gc.ca

**OU**

- (c) *Insérer le texte suivant dans des contrats de réparation et de révision lorsque l'entrepreneur est situé au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, en Colombie-Britannique et dans la région de la capitale nationale, y compris la région à l'est de Kingston :*

Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)  
Téléphone 1-877-877-7423 (sans frais)  
Télécopieur 1-877-877-7409 (sans frais)  
Courriel ILHQOttawa@forces.gc.ca

**OU**

- (d) *Insérer le texte suivant dans des contrats de réparation et de révision lorsque l'entrepreneur est situé au Québec :*

Logistique intégrée de la région du Québec  
Téléphone 1-866-935-8673 (sans frais), ou  
1-514-252-2777, poste 2323, 2852 ou 4673  
Télécopieur 1-866-939-8673 (sans frais), ou  
1-514-252-2911  
Courriel 25DAFCTrafficeQM@forces.gc.ca

**OU**

- (e) *Insérer le texte suivant dans des contrats de réparation et de révision lorsque l'entrepreneur est situé dans la région de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador) :*

Logistique intégrée de la région de l'Atlantique (LIRA)  
Téléphone 1-902-427-1438  
Télécopieur 1-902-427-6237  
Courriel FLogILAA@forces.gc.ca

3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :

- a) le numéro du contrat;
- b) l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
- c) la description de chaque article;
- d) le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
- e) le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;

- f) les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable et les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international ou du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche signalétique.
4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport.
5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens avant d'avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du centre de coordination de la logistique intégrée du MDN.
6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

**(Fin de la page)**

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8486-173505/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8486-173505/A

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
hn460.W8486-173505/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
hn460  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## **ANNEXE « A » Besoins**

### **Article 1: N6625-99-301-3745**

ÉTALONNEUR D'OSCILLOSCOPE  
CONFIGURATION DE MONTAGE: AUTO-SUPPORTANT  
FORME: RECTANGULAIRE  
CARACTÉRISTIQUES SPÉCIALES: 600 MHZ, 5 CANNAUX, DIVERS FONCTIONS  
D'ÉTALONNAGES

Doit venir avec un certificat d'étalonnage avec le rapport des données d'essai, la certification doit avoir été fait dans les derniers 90 jours.

**L'article doit être compatible avec article 2 et article 3.**

#### **Article requis**

Numéro de pièce: FLUKE 9500B/600  
Fournisseur: U0709  
FLUKE PRECISION MEASUREMENT LTD 52 HURRICANE WAY, NORWICH, NK, GB

### **Article 2: N5895-01-514-8184**

TÊTE ACTIVE  
CARACTÉRISTIQUES SPÉCIALES: 1.1 GIGAHERZ ET FONCTIONNALITÉ D'IMPULSION DE  
500 PS  
IDENTIFICATION DE L'ENSEMBLE SUPÉRIEUR: ÉTALONNEUR D'OSCILLOSCOPE 9500B  
APPELLATION NORMALISÉE OU COMMERCIALE: TÊTE ACTIVE

Doit venir avec un certificat d'étalonnage avec le rapport des données d'essai, la certification doit avoir été fait dans les derniers 90 jours.

**L'article doit être compatible avec article 1 et article 3.**

#### **Article requis**

Numéro de pièce: 9510  
Fournisseur: 89536  
FLUKE CORPORATION 6920 SEAWAY BLVD, EVERETT, WA, US

**(Fin de la page)**

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8486-173505/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8486-173505/A

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
hn460.W8486-173505/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
hn460  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**Article 3:** N5340-01-650-1719

SUPPORT, MONTAGE

**L'article doit être compatible avec article 1 et article 2.**

**Article requis**

Numéro de pièce: 9500-90

Fournisseur: 89536

FLUKE CORPORATION 6920 SEAWAY BLVD, EVERETT, WA, US

**Article 4:** N6685-01-528-2659

TESTEUR, PYROMÈTRE ET THERMOCOUPLE

Doit venir avec un certificat d'étalonnage (rapport des données d'essai non requis) la certification doit avoir été fait dans les derniers 90 jours.

**L'article doit être compatible avec article 5.**

**Article requis**

Numéro de pièce: 1529

Fournisseur: 64841

HART SCIENTIFIC LLC, 799 E UTAH VALLEY DR, AMERICAN FORK, UT, US

**Article 5:** N6685-01-527-9416

CAPTEUR, TEMPÉRATURE AMBIANTE

Doit venir avec un certificat d'étalonnage (rapport des données d'essai non requis) la certification doit avoir été fait dans les derniers 90 jours.

**L'article doit être compatible avec article 4.**

**Article requis**

Numéro de pièce: 5626-12-S

Fournisseur: 64841

HART SCIENTIFIC LLC, 799 E UTAH VALLEY DR, AMERICAN FORK, UT, US

**Article 6:** N6130-01-645-9916

BLOC D'ALIMENTATION

Doit venir avec un certificat d'étalonnage (rapport des données d'essai non requis) la certification doit avoir été fait dans les derniers 90 jours.

**L'article doit être compatible avec article 8.**

**Article requis**

Numéro de pièce: 2290-10

Fournisseur: 80164

KEITHLEY INSTRUMENTS, INC. 28775 AURORA RD, SOLON, OH, US

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8486-173505/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8486-173505/A

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
hn460.W8486-173505/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
hn460  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**Article 7:** N6130-01-645-9916  
BLOC D'ALIMENTATION

Doit venir avec un certificat d'étalonnage (rapport des données d'essai non requis) la certification doit avoir été fait dans les derniers 90 jours.

**L'article doit être compatible avec article 9.**

**Article requis**

Numéro de pièce: 2290-10

Fournisseur: 80164

KEITHLEY INSTRUMENTS, INC. 28775 AURORA RD, SOLON, OH, US

**Article 8:** N5995-01-645-9920  
ENSEMBLE DE CÂBLE À USAGE SPÉCIAL, ÉLECTRIQUE

**L'article doit être compatible avec article 6.**

**Article requis**

Numéro de pièce: 2290-10-SHV

Fournisseur: 80164

KEITHLEY INSTRUMENTS, INC. 28775 AURORA RD, SOLON, OH, US

**Article 9:** N5995-01-645-9920  
ENSEMBLE DE CÂBLE À USAGE SPÉCIAL, ÉLECTRIQUE

**L'article doit être compatible avec article 7.**

**Article requis**

Numéro de pièce: 2290-10-SHV

Fournisseur: 80164

KEITHLEY INSTRUMENTS, INC. 28775 AURORA RD, SOLON, OH, US

**(Fin de la page)**

### **Article 10: OSCILLOSCOPE**

- Bande passante minimale de 50 MHz
- Minimum de 2 canaux
- Un échantillon de 1 GS/S minimum sur "tous les" canaux
- Longueur d'enregistrement de point minimum de 2.0k sur tous les canaux
- Doit avoir un écran couleur TFT actif
- Doit avoir des lignes sélectionnables de vidéo déclencheurs et d'impulsions vidéo
- Doit avoir la capacité des mesures automatisé pour la période, la fréquence, crête à crête et la phase
- Doit avoir une double fenêtre FFT pour surveiller simultanément les domaines du temps et de la fréquence
- Doit avoir un compteur de fréquence sur au moins 2 canaux
- Doit avoir au minimum la fonction de zoom 2X
- Doit avoir la capacité de désactiver le réglage automatique (mot de passe contrôlable par l'instructeur) qui permet d'assurer l'instructeur, que l'élève applique ses connaissances du fonctionnement de l'oscilloscope au lieu de prendre des raccourcis
- Doit avoir une interface de langue multiple (anglais et français minimum)
- Doit avoir au minimum qté 2 ports USB 2.0
- L'entraînement et les matériaux des cours doivent être personnalisable par l'instructeur et doivent être mémorisé et accessible sur l'oscilloscope
- Doit être compatible avec un logiciel de gestion des instruments de laboratoire en réseau qui permet à un instructeur de visualiser et de contrôler plusieurs oscilloscopes sur un réseau, sur une plate-forme unique (le logiciel doit être identifié mais non sollicité)
- Doit être entièrement compatible avec l'analyseur de spectre Lab Volt Modèle 9405-00
- Doit inclure au moins une sonde de tension passive de 200 MHz par canal avec 1x/10x d'atténuation
- Doit être conforme à la compatibilité (CEM) électromagnétique 2004/108/ CE
- Doit avoir une garantie minimum de 3 ans (avec le retour à un endroit au Canada pour le service)
- Doit être approuvé par la CSA
- Doit être délivrer avec un certificat d'étalonnage, la certification doit avoir été fait dans les derniers 90 jours.

**(Fin de la page)**

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8486-173505/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8486-173505/A

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
hn460.W8486-173505/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
hn460  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**Article 11: N6625-01-655-3461**

VOLTMÈTRE

Doit venir avec un certificat d'étalonnage (rapport des données d'essai non requis) la certification doit avoir été fait dans les derniers 90 jours.

**L'article doit être compatible avec article 12 et article 13.**

**Article requis**

Numéro de pièce: 9241

Fournisseur: 04901

BOONTON ELECTRONICS CORPORATION 25 EASTMANS RD, PARSIPPANY, NJ, US

**Article 12: N6625-01-576-5478**

ENSEMBLE D'ESSAI, SONDE ET CORDON

CARACTÉRISTIQUES SPÉCIALES: SE COMPOSE D'UN ADAPTATEUR BNC DE 50 OHM;  
POINTE DE SONDE; 100:1 CABLE DIVISEUR DE TENSION; 10 KHZ - 100 MHZ

**L'article doit être compatible avec article 11 et article 13.**

**Article requis**

Numéro de pièce: 95206302A

Fournisseur: 04901

BOONTON ELECTRONICS CORPORATION 25 EASTMANS RD, PARSIPPANY, NJ, US

**Article 13: N5935-01-366-7096**

ADAPTATEUR, CONNECTEUR

MODE DE VERROUILLAGE DU CONNECTEUR: ENVELOPPE À FILETAGE EXTERNE  
MODÈLE: DISPOSITIF D'ACCOUPLLEMENT, NOMBRE D'EXTRÉMITÉS  
D'ACCOUPLLEMENT: 2

**L'article doit être compatible avec article 11 et article 12.**

**Article requis**

Numéro de pièce: 95200301A

Fournisseur: 04901

BOONTON ELECTRONICS CORPORATION 25 EASTMANS RD, PARSIPPANY, NJ, US

**(Fin de la page)**

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8486-173505/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8486-173505/A

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
hn460.W8486-173505/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
hn460  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**Article 14:** N6625-01-652-8129

ÉTALONNEUR DE FREQUENCES

Doit venir avec:

1. Une boîte de rangement en bois;
2. Un certificat d'étalonnage (rapport des données d'essai non requis) la certification doit avoir été fait dans les derniers 90 jours.

Doit être compatible avec Keysight Technologies PNA analyseur de réseau Model E8362C. **L'article doit être compatible avec article 15.**

**Article requis**

Numéro de pièce: N4432A-104-204-303-403-150

Fournisseur: 1LQK8

KEYSIGHT TECHNOLOGIES, INC., 9780 S MERIDIAN BLVD, ENGLEWOOD, CO, US

**Article 15:** N5935-01-480-1492

ADAPTATEUR, CONNECTEUR

**L'article doit être compatible avec article 14.**

**Article requis**

Numéro de pièce: 8829A

Fournisseur: 13047

MAURY MICROWAVE, INC. 2900 INLAND EMPIRE BLVD, ONTARIO, CA, US

**Article 16: LAISSÉ VIDE INTENTIONNELLEMENT**

**Article 17:** N6640-01-651-6574

BAIN ÉLECTRIQUE, LABORATOIRE

**Article requis**

Numéro de pièce: 6055

Fournisseur: 89536

FLUKE CORPORATION 6920 SEAWAY BLVD, EVERETT, WA, US

**Article 18:** P6625-20-AOR-2168

MONTAGE DE FIXATION

SUPPORT À THERMOMETRE UTILISÉ AVEC LE BAIN ÉLECTRIQUE DE FLUKE NUMÉRO DE PIÈCE 6055.

**L'article doit être compatible avec article 17.**

**Article requis**

Numéro de pièce: 2018

Fournisseur: 89536

FLUKE CORPORATION 6920 SEAWAY BLVD, EVERETT, WA, US

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8486-173505/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8486-173505/A

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
hn460.W8486-173505/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
hn460  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**Article 19:** P6685-20-AOR-2233

RPM4-A350KP\_US  
MONITEUR DE PRESSION DE NORME  
CLASSE PREMIUM 350 KPA  
UNITÉS US  
PRÉCISION: +/- 0.005 POURCENTAGE DE LA LECTURE  
0.0015 POURCENTAGE DE PORTÉE AUTORANGÉ OU DE 0.0005 POURCENTAGE DE  
PORTÉE Q-RPT QUEL QUE SOIT LE PLUS GRAND; INCERTITUDE DES MESURES +/-  
0.0007 POURCENTAGE DE PORTÉE AUTORANGÉ OU DE 0.0024 POURCENTAGE DE  
PORTÉE Q-RPT QUEL QUE SOIT LE PLUS GRAND.

**Article requis**

Numéro de pièce: RPM4-A350KP\_US  
Fournisseur: 2J641  
DH INSTRUMENTS INC., 4765 E BEAUTIFUL LN, PHOENIX, AZ, US

**Article 20:** N6625-01-650-5812

MULTIMÈTRE

**Article requis**

Numéro de pièce: 34461A-GPB  
Fournisseur: 1LQK8  
KEYSIGHT TECHNOLOGIES, INC. 9780 S MERIDIAN BLVD, ENGLEWOOD, CO, US

**Article 21:** P6625-20-AOR-2755

**OSCILLOSCOPE**

500MHZ OSCILLOSCOPE, 4 CANAUX ANALOGIQUES, AFFICHAGE TACTILE CAPACITIF  
DE 8.5 POUCES, USB2.0 ET OPTION GPIB DSOXGPIB.

**Article requis**

Numéro de pièce: DSOX3054T-DSOXGPIB  
Fournisseur: 1LQK8  
KEYSIGHT TECHNOLOGIES, INC. 9780 S MERIDIAN BLVD, ENGLEWOOD, CO, US

**(Fin de la page)**

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8486-173505/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8486-173505/A

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
hn460.W8486-173505/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
hn460  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## Adresses de livraison

1. Ministère de la Défense nationale  
a/s d'Entrepôt QETE, Rampe 8, salle C-1113  
45 boul. Sacré-Cœur, Gatineau QC J8X 1C6  
Téléphone: 819-939-9083
2. Ministère de la Défense nationale  
7 CF Dépôt d'approvisionnement Lancaster Park  
195 ave et rue 82<sup>nd</sup>, Édifice 236 coté EST, Edmonton AB T5J 4J5  
Téléphone: 780-973-4011, ext. 4538 E-mail: [cindy.marche@forces.gc.ca](mailto:cindy.marche@forces.gc.ca)
3. Ministère de la Défense nationale  
25 CF Dépôt d'approvisionnement Montréal  
6363 Notre Dame EST, Montréal QC H1N 3V9  
Téléphone: 1-514-252-2525 E-mail: [25DAFCTRAFFICRDV@forces.gc.ca](mailto:25DAFCTRAFFICRDV@forces.gc.ca)
4. Ministère de la Défense nationale  
CF École des communications et d'électronique  
5 ave Byng, Édifice B15 Bay 9, Kingston ON K7K 7B4  
Téléphone: 613-541-5010 ext. 2346 E-mail: [barker.tw@forces.gc.ca](mailto:barker.tw@forces.gc.ca)

**(Fin de la page)**

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8486-173505/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8486-173505/A

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
hn460.W8486-173505/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
hn460  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**Annexe « B » - Liste de prix**

| Article                               | Quantité | Numéro de pièce offert | Fournisseur offert | Prix unitaire (\$) | Adresses des livraisons | Livraisons (# jours) |
|---------------------------------------|----------|------------------------|--------------------|--------------------|-------------------------|----------------------|
| 1                                     | 1        |                        |                    |                    | 3                       |                      |
| 2                                     | 1        |                        |                    |                    | 3                       |                      |
| 3                                     | 1        |                        |                    |                    | 3                       |                      |
| 4                                     | 4        |                        |                    |                    | 1                       |                      |
| 5                                     | 6        |                        |                    |                    | 1                       |                      |
| 6                                     | 2        |                        |                    |                    | 3                       |                      |
| 7                                     | 1        |                        |                    |                    | 2                       |                      |
| 8                                     | 2        |                        |                    |                    | 3                       |                      |
| 9                                     | 1        |                        |                    |                    | 2                       |                      |
| 10                                    | 250      |                        |                    |                    | 4                       |                      |
| 11                                    | 3        |                        |                    |                    | 2                       |                      |
| 12                                    | 3 Kits   |                        |                    |                    | 2                       |                      |
| 13                                    | 2        |                        |                    |                    | 2                       |                      |
| 14                                    | 1 Kits   |                        |                    |                    | 1                       |                      |
| 15                                    | 1        |                        |                    |                    | 1                       |                      |
| 16                                    |          |                        |                    |                    |                         |                      |
| <b>LAISSÉ VIDE INTENTIONNELLEMENT</b> |          |                        |                    |                    |                         |                      |
| 17                                    | 1        |                        |                    |                    | 1                       |                      |
| 18                                    | 1        |                        |                    |                    | 1                       |                      |
| 19                                    | 1        |                        |                    |                    | 1                       |                      |
| 20                                    | 4        |                        |                    |                    | 3                       |                      |
| 21                                    | 1        |                        |                    |                    | 3                       |                      |